

L'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) vise à évaluer la capacité des candidats à exercer les missions de professeur des écoles maître formateur ou de conseiller pédagogique. Il n'y a pas d'épreuve d'admissibilité. Les deux épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification :

- Penser, concevoir, élaborer.
- Mettre en œuvre, animer, communiquer.
- Accompagner.
- Observer, analyser, évaluer.

La première épreuve est constituée de deux séquences : un temps d'enseignement en classe assuré par le candidat puis un temps d'entretien du candidat avec la commission du jury.

Cette épreuve peut être aménagée pour certains candidats, comme mentionné dans l'article 6 de l'arrêté. La demande doit être faite au moment de l'inscription à l'examen. L'épreuve aménagée se compose de deux séquences : un temps d'observation d'une séance collective liée à l'exercice professionnel du candidat animé par lui puis un temps d'entretien avec la commission du jury.

La seconde épreuve est constituée de quatre séquences. Elle consiste en l'observation par le candidat d'une séance de classe menée par un enseignant, immédiatement suivie de l'analyse de la séance avec l'enseignant de la classe, puis la production par le candidat d'un rapport de visite, suivie d'un entretien du candidat avec la commission du jury. Cette seconde épreuve se déroule dans le délai d'un mois après la première épreuve.

L'épreuve complémentaire facultative de spécialisation est destinée aux candidats souhaitant faire reconnaître une expertise dans un domaine particulier. Elle est constituée de trois séquences : la rédaction d'un rapport d'activité, la conduite d'une séance de formation dans le domaine de la spécialisation puis d'un entretien avec la commission du jury.

#### **ELEMENTS STATISTIQUES**

Pour la session 2026, 65 candidats se sont inscrits aux épreuves du CAFIPEMF.

58 candidats se sont présentés aux épreuves selon les modalités de l'arrêté du 4 mai 2021.

- 54 candidats ont présenté les épreuves d'admission et 29 ont été déclarés admis soit 53,70 %.
- 4 candidats ont présenté l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation et 3 candidats ont été déclarés admis soit 75%.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à 20 points sur 40 et au moins 10 points sur 20 lors de chaque épreuve.

- ❖ La moyenne académique pour l'épreuve 1 est 14,64.
- ❖ La moyenne académique pour l'épreuve 2 est 13,07.
- ❖ La moyenne académique pour l'épreuve de spécialisation est 14,17.

## **APPRECIATION GENERALE**

Dans leur grande majorité, les candidats présentent une posture professionnelle adaptée aux exigences de la certification. Les échanges avec la commission de jury sont constructifs et témoignent d'une capacité d'écoute. La communication est précise et maîtrisée. Les candidats les plus convaincants se distinguent par une bonne maîtrise des savoirs disciplinaires, une connaissance solide des attendus institutionnels ainsi que des enjeux didactiques propres aux enseignements observés. Ils font preuve de gestes professionnels assurés et conçoivent des séances rigoureusement structurées, fondées sur des objectifs d'apprentissage clairement identifiés. Ils accordent une attention constante à la diversité des publics, qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants selon la nature de l'épreuve, en adaptant leurs choix et leurs interventions aux besoins repérés. Enfin, ils démontrent une capacité d'analyse réflexive en explicitant leurs choix pédagogiques et didactiques, en les justifiant au regard des apprentissages visés et en les mettant en perspective avec les références institutionnelles pertinentes. La réussite repose sur une posture réflexive, étayée par des références professionnelles mobilisées à bon escient et permettant aux candidats de se projeter dans les missions d'un formateur.

Néanmoins, le jury relève plusieurs points de vigilance récurrents. Les connaissances didactiques demeurent le principal axe de progrès. Les analyses portent fréquemment davantage sur la gestion de classe, l'organisation pédagogique ou le climat scolaire que sur les apprentissages effectivement construits par les élèves. Les conditions didactiques permettant la construction des savoirs restent insuffisamment interrogées, en particulier au cycle 1. Les références institutionnelles et théoriques sont généralement connues mais demeurent souvent déclaratives. Elles sont citées sans être réellement mobilisées pour analyser une situation, justifier un choix ou construire un accompagnement. L'analyse des pratiques reste parfois descriptive, sans problématisation ni hiérarchisation des enjeux. Les productions d'élèves, les observations de classe ou les propos des enseignants observés pourraient être mieux exploités pour étayer les analyses. Le changement de posture entre l'exercice du métier d'enseignant et celui de formateur constitue un enjeu important : certains candidats restent dans une logique d'expertise ou de prescription plutôt que dans une démarche d'accompagnement professionnel. Enfin, quelques renoncements témoignent d'une sous-estimation de l'investissement que nécessite la préparation de cette certification.

## **PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION**

Les séances proposées sont généralement structurées, cohérentes avec les programmes et inscrites dans une progression réfléchie. Les candidats installent un climat de classe serein, conduisent efficacement les enseignements et mobilisent des gestes professionnels. Les objectifs d'apprentissage sont identifiés et les documents préparatoires sont, dans l'ensemble, rigoureux. Les meilleurs candidats présentent une analyse réflexive approfondie mettant en évidence les liens entre objectifs d'apprentissage, choix didactiques, gestes professionnels et effets sur les apprentissages des élèves. Ils savent expliciter leurs décisions en s'appuyant sur les programmes, les ressources institutionnelles et des références théoriques pertinentes.

La principale difficulté concerne l'analyse réflexive. Les candidats décrivent souvent le déroulement de leur séance sans parvenir à expliciter suffisamment les intentions didactiques qui fondent leurs choix ni leurs effets sur les apprentissages des élèves. La différenciation est fréquemment évoquée mais reste parfois peu objectivée ou insuffisamment anticipée. Pour certains candidats, des fragilités didactiques persistent ainsi qu'une connaissance parfois insuffisante des textes de référence et des ressources institutionnelles.

Lors de l'épreuve aménagée, le jury apprécie la capacité du candidat à animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée, à proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles ainsi que des prolongements possibles.

### Recommandations

Le jury invite les futurs candidats à :

- renforcer leur maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique dans les trois cycles ;
- anticiper la différenciation pédagogique lors de la préparation de la séance ;
- rendre explicite la plus-value du numérique au service des apprentissages ou du développement professionnel, en veillant à ce que son usage soit au service des objectifs poursuivis ;
- développer une véritable analyse de leur propre activité professionnelle, notamment en mobilisant des cadres théoriques de manière opérationnelle ;
- articuler apprentissages des élèves, gestes professionnels, choix didactiques et pédagogiques ;
- mieux expliciter les liens entre leurs choix et les attendus institutionnels ;
- développer une culture de l'analyse de l'activité permettant de se projeter dans les missions de formation ;
- être en capacité d'expliquer l'impact des résultats des pratiques dans la classe et dans l'école, même si le niveau observé n'est pas concerné par la passation des évaluations nationales.

### **DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION**

Les meilleurs candidats construisent des entretiens favorisant la réflexion professionnelle de l'enseignant observé grâce à une écoute active, un questionnement adapté et une hiérarchisation explicite des axes de travail. Les rapports de visite sont globalement cohérents avec les échanges, structurés et orientés vers le développement professionnel. Ils prennent appui sur des observations objectivées, mobilisent les références institutionnelles et proposent des pistes d'évolution. Les candidats les plus performants adoptent une posture de formateur respectueuse, exigeante et bienveillante, centrée sur l'accompagnement des pratiques.

Les principales difficultés concernent la hiérarchisation des observations et l'identification des priorités de travail. Les analyses restent parfois descriptives ou chronologiques, sans problématique clairement identifiée ni véritable analyse didactique. Les conseils formulés portent souvent davantage sur l'organisation pédagogique que sur les apprentissages ou les gestes professionnels de conception et de mise en œuvre. Les rapports de visite manquent parfois de structuration, d'appuis sur des observations objectivées et de références institutionnelles ou théoriques. Quelques candidats adoptent une posture trop prescriptive, laissant insuffisamment de place à la réflexion du professeur accompagné. Enfin, la gestion du temps constitue également un point de vigilance.

### Recommandations

Le jury invite les futurs candidats à :

- consolider les connaissances disciplinaires et didactiques afin d'étayer les analyses ;
- se doter d'une grille opérationnelle d'items pour observer les élèves, l'enseignant et les traces de leur activité ;
- interroger les élèves sans toutefois perturber le déroulé de la séance observée ;
- construire l'entretien autour d'une problématique clairement identifiée ;
- s'appuyer sur des faits observables, des productions d'élèves et les propos de l'enseignant ;
- hiérarchiser un nombre limité de priorités de travail ;
- articuler observations, analyse didactique et références institutionnelles ;
- distinguer les ressources pour les formateurs et celles dont pourront s'emparer les enseignants ;
- proposer des conseils opérationnels et accompagnés de ressources adaptées ;
- adopter une posture d'accompagnement favorisant le questionnement plutôt que la prescription ;
- structurer le rapport de visite autour des apprentissages, de leur analyse et des perspectives d'évolution ;
- veiller à rendre un compte-rendu de visite conforme aux préconisations échangées en contexte d'exercice professionnel ;
- prendre le temps entre le rapport de visite et l'entretien d'approfondir les aspects didactiques, dans une démarche exigeante de formation ;

- soigner la communication qui est une compétence déterminante pour un formateur (la voix, la clarté de la syntaxe, le parler professionnel) ;
- se positionner en tant que futur formateur et se projeter dans des missions d'accompagnement et d'actions de formation, en s'appuyant sur le référentiel de compétences du formateur.

### **ÉPREUVE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE DE SPECIALISATION**

Les candidats qui présentent cette épreuve démontrent généralement un engagement professionnel important et une expertise affirmée dans leur domaine de spécialisation. Les rapports répondent globalement aux attendus de l'examen. Les problématiques sont explicites, les parcours professionnels sont mis en perspective et les compétences acquises sont clairement valorisées. Les formations proposées favorisent la mise en activité des enseignants, l'analyse réflexive et la construction de savoirs professionnels. Les supports sont adaptés et la qualité rédactionnelle est très satisfaisante. Les candidats sont en mesure d'argumenter leur position dans une controverse professionnelle en s'appuyant sur des références solides.

Le principal point de vigilance concerne l'équilibre entre les apports théoriques et leur traduction opérationnelle dans les situations de formation. Certaines analyses gagneraient à être davantage illustrées par des exemples concrets et appuyées sur des ressources issues de la recherche.

#### Recommandations

Le jury invite les futurs candidats à :

- problématiser le rapport d'activité ;
- mettre en perspective leurs expériences au regard des compétences du formateur spécialisé ;
- renforcer les liens entre apports scientifiques, didactiques et situations professionnelles ;
- distinguer les ressources pour les formateurs et celles dont pourront s'emparer les enseignants ;
- rendre explicite la plus-value du numérique au service des apprentissages ou du développement professionnel, en veillant à ce que son usage soit au service des objectifs poursuivis ;
- favoriser une participation active des stagiaires ;
- rendre explicites les choix pédagogiques et didactiques ;
- inscrire les actions de formation dans une logique globale de développement professionnel des enseignants ;
- identifier la place des partenaires pour une collaboration efficace au service des apprentissages des élèves et de l'accompagnement des équipes ;
- être en mesure de se projeter dans des missions de formation à l'échelle départementale pour accompagner la mise en œuvre des politiques nationales dans le domaine.

#### **CONCLUSION**

Le jury souligne la qualité de l'engagement des candidats et leur volonté d'évoluer vers les missions d'accompagnement, de formation et de développement professionnel des enseignants pairs. La certification distingue les candidats capables d'articuler une solide maîtrise des savoirs professionnels avec une posture réflexive affirmée. Les futurs candidats gagneront à approfondir leurs connaissances des savoirs disciplinaires et leur didactique, à consolider leur culture professionnelle par des références théoriques et institutionnelles et à inscrire leur réflexion dans une démarche d'analyse de l'activité. C'est cette articulation entre expertise, réflexivité et accompagnement qui fonde pleinement la posture de formateur.

Virginie ROY  
Inspectrice de l'Éducation nationale  
Conseillère technique 1<sup>er</sup> degré de M. Le Recteur

